SPORTS INTERSCOLAIRES
FORMULAIRE D'INSCRIPTION
2019-2020

Votre enfant doit remettre ce formulaire lors des périodes d'inscription. Le montant comprend le camp d'entraînement, la saison et les séries jusqu'à l'élimination de l'équipe. Aucun remboursement ne sera accordé après le 27 septembre 2019.

Nom de l'élève : _____ Grandeur de chandail de pratique : _____

Numéro de fiche : _____

Date de naissance : _____ Sexe : F ☐ M ☐

SPORTS	PRIX En argent ou en chèque daté du 27 septembre 2019. Au nom de l'école des Sentiers. Inscrire au RECTO, le nom de l'élève et son numéro de fiche.	PÉRIODE D'INSCRIPTION Apportez le paiement lors de l'inscription.	PRÊT D'UNIFORME* Montant facturé en cas de perte et de bris. Ces articles ne sont pas à vendre. Nous devons rendre efficiente la gestion de l'organisation.
☐ Soccer extérieur (septembre et octobre)	120 $ Aucun remboursement car la saison débute tôt en septembre	29 et 30 août 2019	100 $
☐ Soccer intérieur	285 $	Jusqu'au 13 septembre 2019	100 $
☐ Basketball	285 $	Jusqu'au 13 septembre 2019	100 $
☐ Volleyball	285 $	Jusqu'au 13 septembre 2019	100 $
☐ Hockey	285$	Jusqu'au 13 septembre 2019	100$
☐ Badminton	225 $	Jusqu'au 13 septembre 2019	65 $
☐ Cheerleading élite (avec sélection)	150 $	Jusqu'au 13 septembre 2019	125 $

... VERSO

École des Sentiers
1090, chemin de Château-Bigot, Québec (Québec) G2L 1G1
Téléphone : 418 624-3757 • Télécopieur : 418 622-0477
sentiers@csdps.qc.ca • www.sentiers.csdps.qc.ca

Commission scolaire des PREMIÈRES-SEIGNEURIES Inspirer pour devenir
L'ÉDUCATION PUBLIQUE AU QUÉBEC Des forces qui s'additionnent Des succès qui se multiplient

* DÉPÔT DE SÉCURITÉ : _____ Initiales du parent

Aucun chèque de dépôt pour les uniformes ne sera demandé cette année. Par contre, un montant vous sera facturé, sur votre facture scolaire en cas de perte ou de bris.

Une **$$$$ campagne de financement $$$$** sera offerte dès la mi-septembre et les sommes amassées peuvent être transférées d'une année à l'autre. Les sommes doivent être amassées dans un but précis et idéalement utilisées pendant l'année en cours.

CRÉDIT D'IMPÔT :

Pour recevoir le crédit d'impôt pour l'année fiscale en cours, le montant total de l'activité doit avoir été **entièrement payé avant le 31 décembre 2019**. Le crédit d'impôt sera émis au nom du payeur.

HEURES D'OUVERTURE :

Les heures d'ouverture de l'école sont de 8 h 30 à 16 h 30. Si votre enfant est présent à l'école en dehors de ces heures, vous devez prendre entente avec la direction adjointe de niveau.

Je consens à ce que mon enfant pratique ce sport et je suis conscient de la nature et de l'intensité des risques inhérents au sport pratiqué.

Signature du parent : _____

Isabelle Arata,
Technicienne en loisir

Isabelle Dubois,
Gestionnaire administrative d'établissement

Renaud Gagnon,
Responsable des sports

V:\Administration\066\Secretariat\Secretariat Commun_03_ORGANISATION ÉCOLE\AccueilEleves\2019-2020\20190806_InscriptionSportsInterscolaires_19-20.doc

École des Sentiers
1090, chemin de Château-Bigot, Québec (Québec) G2L 1G1
Téléphone : 418 624-3757 • Télécopieur : 418 622-0477
sentiers@csdps.qc.ca • www.sentiers.csdps.qc.ca

Commission scolaire des PREMIÈRES-SEIGNEURIES
Inspirer pour devenir

L'ÉDUCATION PUBLIQUE AU QUÉBEC
Des forces qui s'additionnent
Des succès qui se multiplient